



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONCOURS EXTERNE
DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE
CLASSE NORMALE
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

**FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS
À L'USAGE DES CANDIDATS EXTERNES DÉCLARÉS ADMISSIBLES**

Date limite d'envoi (23h59 heure de Paris) : le lundi 4 mai 2026

au courriel suivant : pp-drh-sdp-sr-bc-srat@interieur.gouv.fr

1. Votre identification

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom et prénoms :

Nom d'usage :

Date de naissance : / /

2. Votre scolarité générale

Mentionnez la dernière classe suivie, le diplôme obtenu et s'il y a lieu la mention :

3. Votre parcours professionnel et/ou universitaire

Si vous exercez déjà une activité salariée, caractérisez en quelques lignes les fonctions actuellement et précédemment occupées, le niveau de responsabilité assumé, etc.

4. Les acquis de votre parcours professionnel et/ou universitaire

Caractériser en quelques lignes les connaissances et compétences acquises au travers de vos différentes expériences.

5. Votre motivation à exercer les missions d'un secrétaire administratif au sein de la préfecture de Police

6. Indiquez en quelques mots les éléments qui constituent selon vous, vos atouts au regard des connaissances, compétences et aptitudes telles que décrites par le statut des secrétaires administratifs de la préfecture de police (Délibération n° 2011-PP-15-1° des 20 et 21 juin 2011 modifiée) :

« Les secrétaires administratifs sont chargés de tâches administratives d'application. A ce titre, ils participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale. Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction. »

Précisez par ailleurs vos motivations pour exercer les missions d'un secrétaire administratif au sein de la préfecture de police. (3 pages maximum)





